

DRIETS d'Île-de-France
Département du Fonds social européen - Service des projets régionaux

Webinaire présentation du PN FSE+

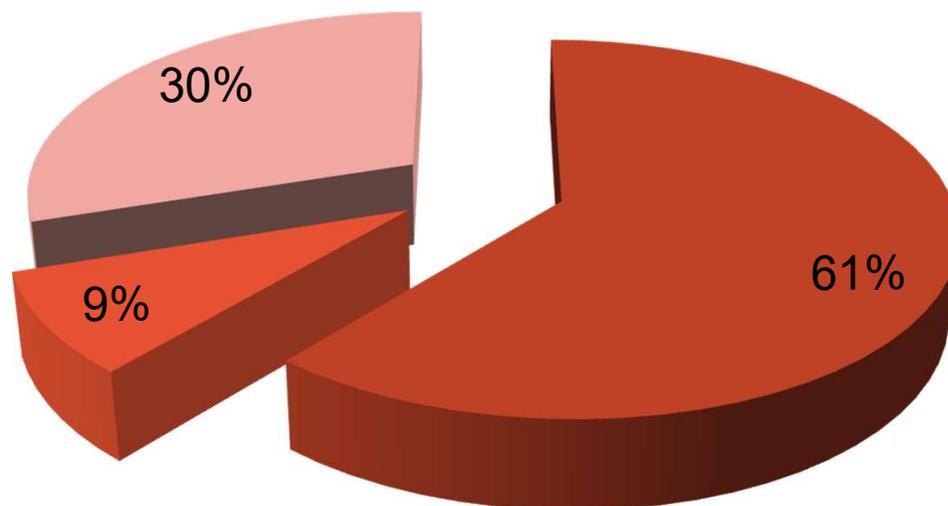


Sommaire

1. Etat d'avancement du Programme national (PN) FSE+
2. Architecture de gestion du programme : le FSE +, un cadre de gestion réformé et une dimension sociale renforcée
3. De nouvelles opportunités de financement : Priorités, et actions éligibles en IDF
4. Réponse à vos questions

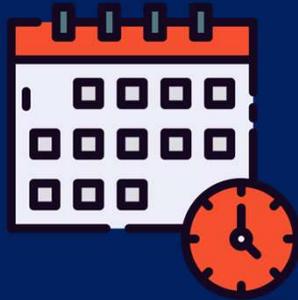
Présentation de la répartition des crédits au titre de la programmation FSE+ 2021-2027

6 674 M€ de crédits alloués à la France

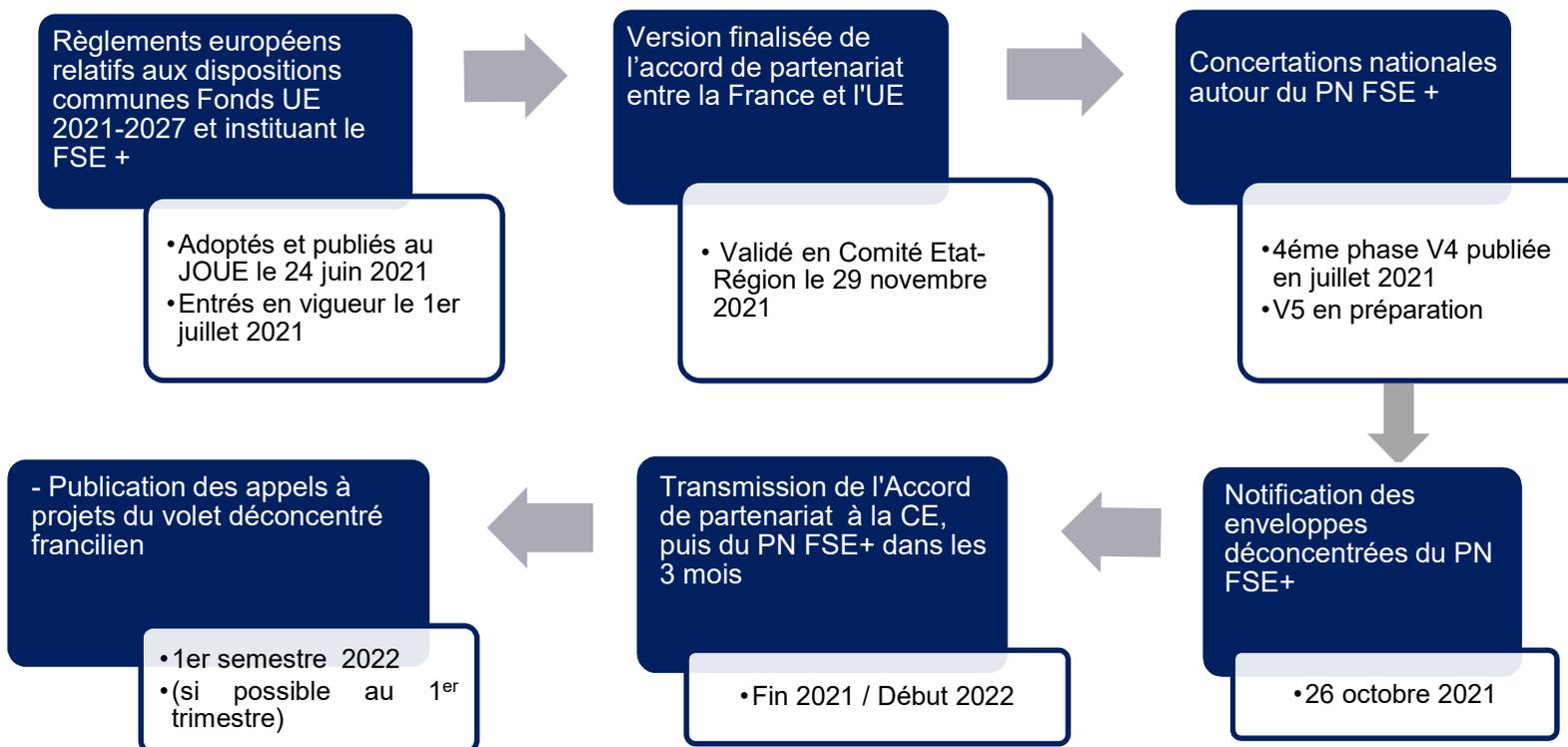


- PN FSE+ (Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion) : 4 085 M€
- PN FSE+ Aide alimentaire (Ministère des solidarités) : 582 M€
- POR (Conseils régionaux) : 2 007 M€

I. Etat d'avancement du Programme national (PN) FSE+



Les grandes étapes du calendrier



Une stratégie financière à déterminer

26 octobre 2021 - Notification des enveloppes des volets déconcentrés du PN FSE +

En métropole

Diminution de - **11,2% des maquettes régionales** dans chaque région au regard des enveloppes déconcentrées FSE-IEJ 2014-2020

En Île-de-France

- Dotation financière pour 2021-2027 (crédits d'intervention): **304 416 764 €**
- Dont 91 325 029 € de crédits gelés correspondant à la réserve de performance (soit 30 % de l'enveloppe)

Les grandes étapes : une mise en œuvre opérationnelle envisagée au 1^{er} semestre 2022



Publication de la réglementation nationale **relative à l'éligibilité des dépenses** au 1^{er} semestre 2022

Déploiement de **MadémarcheFSE+** :

- 1^{er} semestre 2022 : modules « appels à projets », « demande de subventions »
- 2nd semestre 2022 : modules « conventionnement », « bilans », « CSF »

Lancement d'un **appel à projets régional par la DRIEETS** couvrant la période 2021-2023 au 1^{er} semestre 2022 (si possible au 1^{er} trimestre).

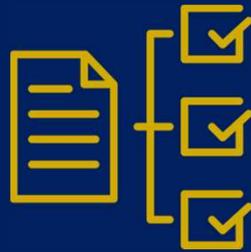
Modification du taux d'intervention maximum du FSE en Île-de-France sur l'ensemble du Programme

- Région Île-de-France classée dans la catégorie des régions « **les plus développées** » de l'Union Européenne.
- Classement basé sur les données relatives au PIB/habitant au niveau régional (NUTS II) tel qu'établi par EUROSTAT.
- **Taux de cofinancement FSE maximum pour cette catégorie de régions : 40%.**

Conséquences pour les projets franciliens :

- Evolution du montage des projets avec mobilisation accrue de contreparties nationales publiques ou privées,
- Complémentarité à trouver avec les dispositifs nationaux

II. Architecture de gestion du programme : le FSE +, un cadre de gestion réformé et une dimension sociale renforcée



Architecture de gestion du programme : le FSE +, un cadre de gestion réformé et une dimension sociale renforcée

La recentralisation du financement de certaines politiques publiques



Volet central
DGEFP

Actions de formations des salariés portées par les opérateurs de compétences (OPCO)

Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), dont le pilotage est confié à l'AVISE

Actions mises en œuvre par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), dans le cadre de la fusion du réseau des associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)

But : Assurer une cohérence avec les orientations nationales et la réforme de la formation professionnelle

De nouvelles lignes de partages Etat –Région : complémentarité et simplification

- Un accord national qui précise la répartition des interventions (Comité Etat-Régions, du 23 juillet 2020), pour la période de programmation 2021-2027.
- Un travail commun Etat (*Préfecture de région / DRIEETS / DGEFP*) / Région Île-de-France pour clarifier les champs d'intervention et les lignes de partage des actions entre le volet déconcentré francilien du programme national et le programme régional avec un triple objectif :
 - Faciliter l'identification des guichets FSE : DRIEETS / Conseil régional / OI,
 - Assurer une complémentarité sur tout le territoire pour répondre à l'ensemble des besoins territoriaux ;
 - Limiter le double financement.

Objectif : Finalisation du projet d'accord régional au 1^{er} trimestre 2022

Présentation des lignes de partage définies en Île-de-France

Domaines thématiques	Etat	Région
Emploi	<input type="checkbox"/> Accompagnement vers l'emploi	<input type="checkbox"/> Aide et accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises
Formation et éducation	<input type="checkbox"/> Formation et accompagnement des actifs occupés <input type="checkbox"/> Soutien à l'apprentissage	<input type="checkbox"/> Orientation tout au long de la vie et service public régional de l'orientation <input type="checkbox"/> Formations sanitaires et sociales <input type="checkbox"/> Formation professionnelle de tous les publics en recherche d'emploi
Inclusion sociale	<input type="checkbox"/> Insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté	<input type="checkbox"/> Lutte contre le décrochage scolaire

Lignes de partage entre le FAMI et le FSE+

	 <p>FAMI</p>	 <p>FSE+</p>
Autorité de gestion nationale	Direction générale des étrangers en France (DGEF) au ministère de l'intérieur	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) au ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
Partage des compétences en matières d'intégration des ressortissants de pays tiers (RPT) à l'UE	<p>Soutien à l'intégration des RPT appelés à résider durablement en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actions spécifiques destinés aux RPT ➤ Actions spécifiques destinés aux professionnels en charge de l'intégration des RPT 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets « tout public » pouvant bénéficier à des Ressortissants Pays Tiers indépendamment de leur durée de séjour ➤ Projets de développement de l'offre du SPE dédiée aux RPT ➤ Projets d'accueil et d'accompagnement des MNA (à l'exception des projets « capacité » pour l'accès à la procédure d'asile)

Des questions ?



III. De nouvelles opportunités de financement : Priorités, et actions éligibles en IDF



Champs d'intervention

Objectif du FSE+ dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE 2021-2027 : « **Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux** ».

Champs d'intervention élargi regroupe 4 anciens fonds :

- Fonds social européen (FSE),
- Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD),
- Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI),
- Initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ).

Stratégie orientée autour de 6 priorités au titre du volet déconcentré francilien



Six priorités d'intervention

Priorité 1 - « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus »

Priorité 2 - « Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative »

Priorité 3 - « Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques »

Priorité 4 complémentaire - « Promouvoir un marché de travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain »

Priorité 5 complémentaire - « Aide matérielle aux plus démunis »

Priorité 6 complémentaire - « Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants »

Priorité 1 – « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus »

Actions en faveur de l'emploi et de l'inclusion du PON 2014-2020

- **Nouveauté** : élargissement aux actions de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, en particulier infantile
- **But** :
 - Décloisonner les interventions des acteurs ;
 - Cibler un public large intégrant jeunes et enfants afin de répondre aux objectifs fixés par la garantie européenne de l'enfance.



Priorité 1– « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables / ou des exclus »

OS H – « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi » :

Actions d'accompagnement vers l'emploi grâce à une approche professionnelle et sociale.



Publics cibles : les plus éloignés de l'emploi (BRSA, migrants, chômeurs de longue durée).

OS L – « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants » :

Soutien d'actions inclusives

- ciblant les enfants vulnérables, à risque ou en situation d'exclusion
- garantissant l'accès et le maintien dans le logement
- prévenant et luttant contre les violences.

Publics cibles : les plus fragilisés (BRSA, migrants, familles monoparentales, enfants).

Priorité 1 – OS H Actions éligibles

Actions d'accompagnement vers l'emploi grâce à une approche professionnelle et sociale.

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation);
- Levée des freins sociaux;
- Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés;
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive.

Cet OS vise à financer les actions d'accompagnement vers l'emploi en combinant l'approche professionnelle et social. Il vise les publics les plus éloignés de l'emploi : BRSA, migrants, chômeurs de longue durée...

Si les jeunes sont éligibles, les actions spécifiquement dédiées aux jeunes seront financées sur la priorité 2.



Cet OS sera mis en œuvre de manière partagée entre OI et DRIEETS

Priorité 1 – OS L Actions éligibles

Actions visant à lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale des individus :

- Actions visant à mieux connaître et mieux lutter contre les facteurs d'exclusion
- Actions d'accompagnement des personnes à risque ou en situation de pauvreté et/ou exclues, accompagnement pluridisciplinaire pouvant comprendre un ou des élément(s) suivant(s): Grande Précarité / Remobilisation / Accès aux droits et aux services

Actions visant à soutenir le développement d'enfants à risque ou en situation d'exclusion

Actions visant à soutenir l'accès et le maintien dans le logement

Actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles, sexistes ou intrafamiliales, y compris en ligne

Priorité 2 – « Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative »

Priorité désormais dédiée au jeunes de -30 ans.

(Les jeunes étaient auparavant concernés au même titre que tous les demandeurs d'emploi)

Prend le relai de l'IEJ (sans une justification de statut de NEET ni d'éligibilité territoriale).

OS A - « Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale »

Public cible : Les jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité, les NEET, les jeunes concernés par des mesures judiciaires, ou les jeunes majeurs sans emploi sortis de l'aide sociale à l'enfance

Priorité 2 – OS A Actions éligibles

Actions visant à favoriser l'insertion des jeunes, y compris des mineurs, sur le marché de l'emploi

- actions de coordination des acteurs en charge du repérage, de l'accueil, de l'accompagnement et du placement, afin notamment d'assurer une logique de parcours
- actions de repérage, notamment des inactifs et des jeunes non connus du service public de l'emploi, et d'alerte précoce, de diagnostic, de remobilisation et d'orientation vers les acteurs de l'accompagnement ou le service public de l'emploi
- accompagnement social et/ou professionnel dans un objectif, de retour dans le système d'éducation et de formation, de mise en situation professionnelle et d'acquisition d'expérience (stage, volontariat, chantiers de coopération internationale, VIE, VIA etc.), d'accès à l'emploi, y compris par des dispositifs de remobilisation sociale (expérience à l'étranger...), de levée des freins périphériques et d'évaluation/remise à niveau des compétences telles que listées par le cadre européen de référence, en particulier les compétences numériques

Priorité 2 – OS A Actions éligibles

Actions visant à renforcer l'alternance et l'apprentissage

- développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs
- valorisation de la voie professionnelle dont production et diffusion de ressources pédagogiques, développement de réseaux thématiques d'établissement sur des secteurs ou métiers
- aides aux apprentis et salariés en alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et mise en relation avec les entreprises
- sécurisation des parcours en alternance et lutte contre le décrochage des apprentis
- soutien à la mobilité transfrontalière (européenne, internationale et entre territoires ultra marins ou vers la métropole) des apprentis et salariés en alternance
- actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement d'alternants et d'apprentis

Priorité 3 - « Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques »

OS G – « Formation continue des salariés, des demandeurs d'emploi et anticipation des mutations économiques »



But :

- anticiper et gérer les mutations économiques,
- développer les compétences des salariés,
- renforcer les systèmes de formation, y compris via le soutien à la formation des équipes éducatives.

Public cible :

- Actifs occupés en ciblant ceux bénéficiant le moins de la formation ou appartenant à un secteur en mutation ou affecté par la crise;
- Salariés des secteurs RH des entreprises ; collectivités, branches professionnelles, entreprises, partenaires sociaux ;
- Salariés licenciés économiques

Priorité 3 – OS G Actions éligibles

- Formation et accompagnement des actifs occupés ; appui aux transitions professionnelles
- Ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation
- Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail
- Actions de GPEC
- Accompagnement des entreprises sur les aspects RH.
- Démarches anticipatrices notamment le dialogue social
- Veille territoriale et sectorielle
- Accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre d'une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Accompagnement des entreprises sur les aspects RH des mutations professionnelles et des impacts de la crise sanitaire



Priorité 4 - « *Promouvoir un marché de travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain* »

OS C – « *Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail, égalité des conditions de travail* »

OS D – « *Santé et QVT, vieillissement actif* »

- Favoriser l'égalité professionnelle, l'articulation des temps de vie et la lutte contre les discriminations
- Favoriser le taux d'emploi, lutter contre les discriminations et accompagner l'allongement des carrières
- Promouvoir la santé et la qualité de vie au travail

Priorité 4 – OS C Actions éligibles



- Actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale et la mixité des métiers :
 - mesures RH collectives favorisant l'égalité salariale et professionnelle
 - promotion de la parité femmes-hommes dans les nouveaux métiers et filières des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, dont le numérique.
- Actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie, par exemple promotion et mise en œuvre du télétravail, d'offres de services.
- Actions visant à faciliter l'accès à des modes de garde d'enfants via des groupements d'entreprise, le déploiement d'une offre de service de collectivité, ...)
- Actions visant à améliorer l'accès et le maintien en emploi des « aidants », notamment via des services de prises en charge des personnes dépendantes.

Priorité 4 – OS D Actions éligibles

Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques

- Accompagnement des entreprises
- Prévention des risques professionnels
- Maintien dans l'emploi des seniors et valorisation de leurs compétences

Actions visant à améliorer la lutte contre les discriminations dans les entreprises

Actions visant à promouvoir la santé au travail

Actions visant à améliorer la qualité de vie

- Lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement en entreprise
- Accompagnement des employeurs et partenaires sociaux
- Maintien ou retour facilité dans l'emploi des travailleurs nouvellement en situation de handicap, des personnes souffrant d'une maladie de longue durée et de leurs aidants (conditions de travail, négociation collective, dialogue avec l'employeur, etc.).

Priorité 5 - « Aide matérielle aux plus démunis »

Taux de cofinancement dérogatoire à 90%.



Actions éligibles

- Aide matérielle aux personnes les plus démunies, hors aide alimentaire. Ces actions passeront par la fourniture de biens de première nécessité à usage personnel ou de coupons en facilitant l'accès.
- Actions visant à proposer un accompagnement social ou professionnel, ou à orienter les bénéficiaires vers des structures d'accompagnement, mises en œuvre conjointement aux actions de distributions alimentaires ou matérielles et au bénéfice des mêmes publics.

Public cible

- ✓ Les personnes exposées à la pauvreté (dont les bénéficiaires de minimas sociaux), à l'exclusion, aux discriminations, à des difficultés d'accès aux droits
- ✓ Les personnes sans abri ou exposées à des difficultés de logement

Priorité 6 - « Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants »

But :

- Renforcer les conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales,
- Soutenir l'expérimentation sociale et le changement d'échelle.

Taux de cofinancement dérogatoire de 95%.

→ Appel à projet dédié qui étudiera l'aspect innovant des projets

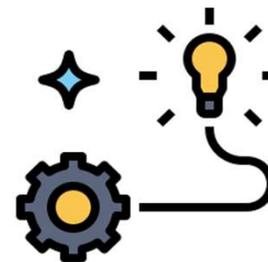


Priorité 6

Actions éligibles

Actions de renforcement des conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales afin d'appuyer notamment :

- L'émergence et le développement de l'innovation sociale
- La pérennisation/ sécurisation des projets
- La valorisation et capitalisation



Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale, via le :

- Soutien au développement opérationnel projet dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation.
- Soutien à la démarche d'analyse des résultats de cette phase initiale..

Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale via le soutien à l'essaimage

Des questions ?



A venir : suivre les actualités FSE + de la DRIEETS, préparer sa demande de subvention



Des actions de communication déployées pour préparer le lancement des appels à projets



Une newsletter mensuelle :

- Actualités du FSE
- Présentation d'un projet cofinancé lors de la précédente programmation
- Point méthode

Questionnaire
de recueil des
besoins

Jusqu'au
31/12/2021



Des ateliers techniques mensuels en 2022 :

- Points méthode concrets
- Adaptation aux besoins des porteurs de projets
- Réponses aux questions

Diapositive 35

NM4

Annonce rétroplanning atelier
précisions concernant les modalités d'inscriptions newsletter
NAWRACALA Maxime (DR-IDF); 07/12/2021

La lettre du FSE

- Diffusée mensuellement
- 3 rubriques :
 - Actualités ;
 - Présentation d'un projet ;
 - Point méthode.

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#).

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
UNION EUROPÉENNE
l'Europe s'engage en Île-de-France avec le FSE

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

La lettre du FSE de la Drieets

Les nouvelles du Fonds Social Européen en Île-de-France

Une nouvelle lettre d'information

La Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) d'Île-de-France a le plaisir de vous présenter la nouvelle lettre d'information du Fonds Social Européen.

Dans le cadre du lancement de la programmation 2021-2027, la DRIEETS vous accompagne et vous vous informe des possibilités de cofinancement et des changements réglementaires dans la gestion et le montage des dossiers. À cet effet, la newsletter comportera trois volets :

- Des **informations et actualités** sur la nouvelle programmation 2021-2027 ;
- Un retour d'expérience sur la programmation 2014-2020, avec la **présentation d'un projet** cofinancé par le FSE ;
- Une **rubrique méthode** pour vous aider dans le montage de votre dossier de demande de subvention, subvention.

Pour améliorer cette lettre d'information, n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et propositions à propositions à l'adresse suivante : idf.departement-fse@drieets.gouv.fr.

Nous contacter

Vous pouvez prendre contact avec nous à cette adresse :

[*idf.departement-fse@drieets.gouv.fr*](mailto:idf.departement-fse@drieets.gouv.fr)

Site internet :

[*https://idf.drieets.gouv.fr/Le-FSE-en-Ile-de-France*](https://idf.drieets.gouv.fr/Le-FSE-en-Ile-de-France)





Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Merci de votre attention